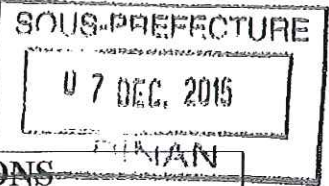


Département :  
Côtes d'Armor  
Arrondissement :  
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Novembre 2015

Conseillers en exercice : 11  
Présents : 8  
Absent : 3  
Date de la convocation :  
12/11/2015

L'an deux mil quinze et le dix-sept Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie DENIS, Maire.

Présents: Nathalie DENIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LECRUBIER, Claire BRUGALAY Denis LESNE, David BOULAY, Catherine AYOUL, David COURTOIS,

Absents excusés : Frédéric CREVECOEUR, Aurélie BONNENFANT, Sébastien BOISSON

Absent :

Procuration : Sébastien BOISSON donne procuration à Loïc LECRUBIER

Secrétaire de séance : Claire BRUGALAY

**2015 – 09 - 15 – 001 - Présentation du projet d'évolution des périmètres des EPCI**

Madame Le Maire informe l'assemblée que le 13 octobre 2015, le préfet a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale son schéma (SDCI) pour les Côtes d'Armor dans le cadre de la loi NOTRe du 7 Août 2015.  
Ce schéma comporte 2 parties.

La 1<sup>ère</sup> vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur les territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

Madame Le Maire présente à l'assemblée le projet d'évolution des périmètres des EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESAPPROUVE**, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet. En effet, le Conseil Municipal souhaiterait rejoindre Dinan Communauté avec la Communauté de Communes du Pays de Matignon afin de créer un EPCI à l'échelle du Pays de Dinan considérant ainsi répondre aux attentes de nos concitoyens.

Pour copie conforme,  
A Saint-Michel-de-Plélan,  
Le 19 Novembre 2015  
Le Maire,  
Nathalie DENIS



Transmis au représentant de l'Etat le 20 Novembre 2015

